



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance publique du 15 octobre 2018

Présents : M E. Cartuyvels, Bourgmestre-Président
MM JM. Delchambre, G. Dubois, Echevins
Mlle S. Léonard, Présidente du CPAS, Conseillère
Mmes L. Sarton, M. Detiège, Mme MC Binet, M G. Devallée, Mlle L. Rethy, M P.
Matagne, Mme B. De Muyt, Conseillers
Mme V. Jacques, Directrice générale
MM Delnatte et Boxus sont absents et excusés

Le Conseil,

Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu le Code des Impôts sur les revenus et notamment l'article 465 à 469 ;

Vu les recommandations émises par la circulaire du 05/07/2018 relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne, à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone, pour l'année 2019 ;

Considérant que la commune doit pouvoir se doter des moyens financiers nécessaires à l'exercice de ses missions ;

Vu la situation financière de la Commune ;

Vu la communication du dossier à Mme la Directrice financière ;

Vu l'avis favorable rendu par Mme Catherine Destexhe, Receveuse régionale, conformément à l'article L1124-40, § 1er, 3° et 4° du Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

Après en avoir délibéré,

Arrête :

Article unique :

Il est établi pour l'exercice 2019 une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à charge des habitants du Royaume qui sont imposables dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à cet exercice.

Le taux de cette taxe est fixé, pour tous les contribuables, à 8,8% de la partie calculée conformément à l'article 466 du Code des Impôts sur les revenus de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice.

La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
Mme Jacques Véronique

La Directrice générale,

Mme Jacques V.

Pour extrait conforme,



Le Bourgmestre,
M Cartuyvels Etienne

Le Bourgmestre

M Cartuyvels E.